



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mars 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mars 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Mars 1999

**Opération de protection des ressources en eau 'Entre Lambon et
Guirande' - Convention entre la Ville de Niort et la Chambre
d'Agriculture des Deux-Sèvres**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Luc
DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal
BARRE, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-
Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.
Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'opération "Entre Lambon et Guirande" conduite par la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, et mise en oeuvre depuis 1997 concerne le bassin versant du Lambon et celui de la Guirande. Les forts prélèvement en eau potable et une bonne connaissance des milieux ont été à l'origine de ce choix.

Elle a pour but de sensibiliser les agriculteurs :

- . dans leurs démarches par rapports
 - aux engrais chimiques et organiques
 - aux produits phytosanitaires
- . dans leurs choix, méthodes et moments d'application à la parcelle

afin d'apporter à l'agriculture et à l'environnement sécurité et économie.

L'opération vise à limiter les risques de pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole et les pesticides sans affecter le revenu des agriculteurs.

Cette action est cofinancée par le Conseil Général des Deux-Sèvres, le Conseil Régional Poitou-Charentes, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les syndicats d'eau des communes concernées.

Afin de poursuivre cette opération en 1999 et notamment sur le territoire communal de Niort, il est demandé à la Ville de Niort de s'engager à participer au programme 1999 (en annexe) et à verser à la chambre d'Agriculture une redevance d'un montant équivalent à 6 jours de prestation d'un conseiller, soit 21.708 F TTC.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention entre la Ville de Niort et la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.
- Autoriser M. le Maire à signer cette convention.
- A verser la redevance pour 1999.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD